

ALLIER
BOURBONNAIS
Le Département

Dossier

DE
presse

Jeudi 13 janvier 2022

**Visite presse des fouilles archéologiques du Département
en aval du Pont Régemortes à Moulins**

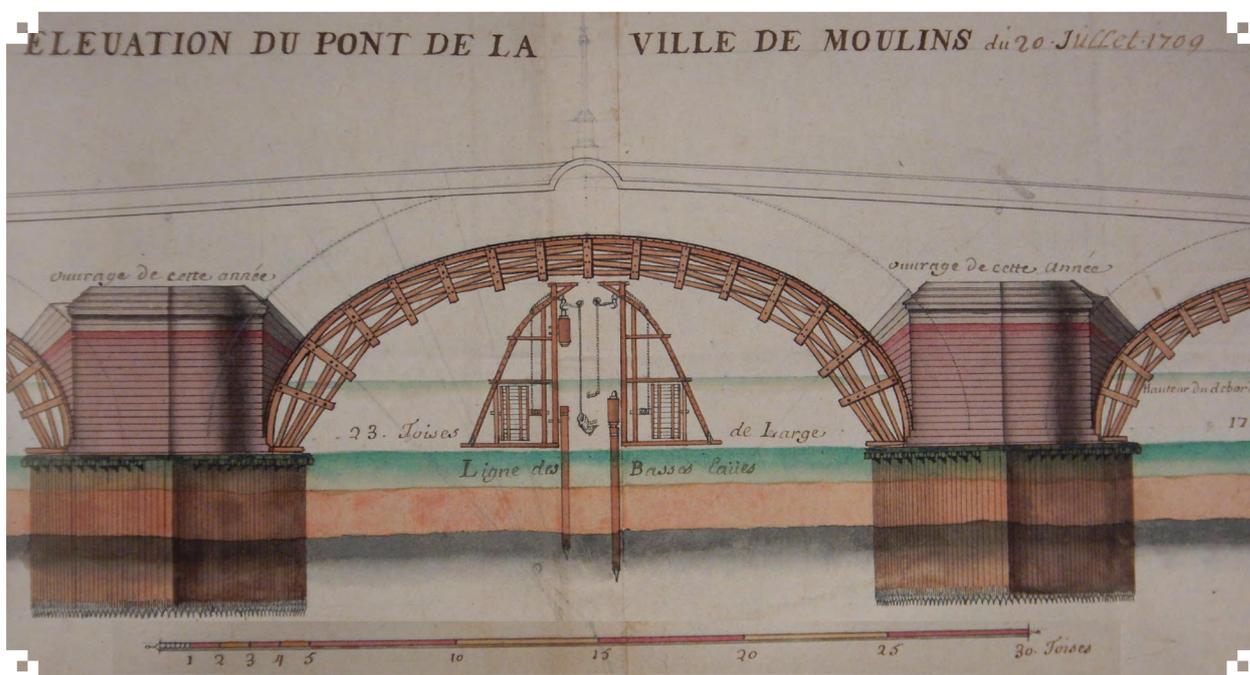


La découverte des vestiges monumentaux du Pont Mansart jugée exceptionnelle par l'État.

L'actuelle fouille archéologique réalisée par le service d'archéologie du conseil Départemental de l'Allier sur la commune de Moulins fait suite au diagnostic d'archéologie préventive d'octobre 2021. Effectuée dans le cadre des mesures compensatoires de la réalisation du deuxième pont, cette recherche archéologique préventive intervient en amont de la construction d'une nouvelle passe à poisson mieux adaptée au franchissement des espèces migratrices.



La découverte exceptionnelle des vestiges monumentaux du Pont Mansart



La réalisation des fouilles archéologiques

Compte-tenu de la découverte jugée exceptionnelle par l'État des substructions du Pont et des éléments constitutifs du chantier en bois conservés de manière remarquable (éléments de berceaux supportant les voûtes du pont, échafaudage, pieux de bois) et d'une épave de chaland détruite par l'éroulement, ce dernier a décidé de prescrire une fouille archéologique préventive à la suite du diagnostic. Cette fouille devait impérieusement être conduite entre décembre 2021 et janvier 2022 pour permettre aux travaux de construction de la passe à poissons d'être achevés avant le printemps. Le Département a en charge la maîtrise d'ouvrage de ces fouilles via son service d'archéologie, préventive.



Suite au diagnostic conduit par le service d'archéologie préventive en octobre, le cahier des charges scientifiques produit par l'État prévoit une opération techniquement complexe, réalisée en milieu humide, d'une durée de 6 semaines pour une équipe de 12 archéologues. Son estimation financière prise en charge par Moulins communauté, s'élève à 360 000 €.



La zone aujourd'hui soumise à la fouille archéologique vise à documenter le chantier de construction de la nouvelle passe à poissons. Les investigations ont débuté le 14 octobre dernier et ont mis très vite au jour les vestiges monumentaux du Pont Mansart, ouvrage de franchissement construit entre 1705 et 1710, emporté par une grande crue de l'Allier sans avoir été achevé. Les éléments découverts témoignent de l'effondrement précoce de ce pont, avant la fin du chantier, daté de 1710 grâce aux archives conservées sur le sujet.

Historiquement, l'évolution rapide de la morphologie de la rivière et de son tracé, l'instabilité de ses rives et le caractère extrêmement changeant de son débit ont induit, dès les périodes protohistorique et antique, des problèmes majeurs dans l'établissement de franchissements pérennes sur son cours moyen. Il faut attendre les XIII^e-XV^e siècles pour que le cours de l'Allier se fixe. Durant le bas Moyen Âge et la Période moderne, la péjoration climatique dite du Petit Âge glaciaire a cependant induit de très nombreuses crues, puissantes, à fréquence rapide entraînant des phénomènes de courants et de contrecourants dangereux pour la stabilité des ouvrages d'art/ des ouvrages de franchissement. Suite à la construction de plus d'une dizaine de ponts et à leurs effondrements systématiques, Louis XIV ordonne, en 1704, à Jules Hardouin-Mansart d'édifier un nouveau pont : le pont Mansart.

Une fouille d'archéologie préventive à buts multiples

De très nombreuses infrastructures de franchissement se sont succédées entre le XIII^e siècle et le XVIII^e siècle. Leur localisation restant aujourd'hui partielle, la fouille vérifiera la présence d'éventuels dispositifs de franchissement antérieurs au XVIII^e siècle à cet emplacement.



Un dialogue nécessaire et obligatoire entre sources archéologiques et historiques pour répondre aux objectifs visés par l'arrêté de prescription

Il s'agit d'étudier la mise en œuvre et le phasage de construction du Pont Mansart (1705-1710). Puis, via une observation des structures effondrées de ce dernier, de comprendre les conditions de son effondrement. La découverte d'éléments de charpenterie identifiés pour partie au moins, comme des éléments d'échafaudage utilisés pour la construction du pont, peut être qualifiée de découverte exceptionnelle. Très largement observés en négatifs dans le cadre d'analyses d'archéologie du bâti traditionnel, ils sont ici conservés en connexion, potentiellement encore associés à des structures maçonnées en cours de construction. Au travers de ces vestiges, c'est l'économie de chantier et les techniques de mise en œuvre de ce dernier qui seront interrogées. Il s'agit également de remettre en contexte, la construction puis la destruction du pont Mansart : d'un point de vue du milieu naturel qu'est l'Allier et ses multiples fluctuations, et d'un point de vue de l'évolution urbaine de Moulins (berges, quais, quartiers, faubourgs, etc.)



Pour aller plus loin...

L'archéologie, un marqueur de l'activité économique du territoire

Le service d'archéologie préventive est un bon marqueur de l'activité économique du territoire qu'elle soit privée ou publique. En effet, chaque opération conduite signifie qu'un investisseur entreprend des travaux d'aménagement.



L'Allier fait partie des 30 départements en France à compter un service départemental d'archéologie préventive. Il a une mission essentielle, assurer la sauvegarde du patrimoine archéologique avant les travaux d'aménagement publics ou privés. Il prend en charge des diagnostics archéologiques prescrits par l'État sur le territoire départemental, conduit des fouilles préventives mises sur le marché par les aménageurs publics et privés et rédige des rapports scientifiques et techniques contenant l'inventaire et l'exploitation des données recueillies sur le terrain. Il valorise et communique auprès des publics, des résultats des opérations archéologiques.



Le service d'archéologie préventive du Département de l'Allier compte une douzaine d'archéologues permanents, chacun d'eux ayant une période de prédilection et une spécialité. Il intervient de la phase de terrain à l'analyse et l'étude du matériel recueilli. En parallèle, il mène des études documentaires et diffuse les résultats.



Son budget est de 1 million d'euros. La période du Moyen Âge est la plus fréquemment rencontrée dans l'Allier du fait d'un patrimoine très important (Berceau des Bourbons). En 10 ans, 150 opérations ont été réalisées.



Les interventions du service d'archéologie préventive en détail

Le diagnostic

Souvent prescrit en premier lieu, notamment au préalable de la fouille, le diagnostic vise par le biais de sondages à mettre en évidence et à reconnaître la présence éventuelle de vestiges archéologiques mobiliers et immobiliers constituant les éléments d'une occupation humaine ancienne. Achevée, cette intervention fait l'objet d'un rapport. Ce dernier mènera ou non les services compétents (Service régional d'archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles et le préfet de Région) à la prescription d'une fouille complémentaire.

La fouille

Dans le cadre d'information suffisante sur un site, la fouille peut être effectuée directement. Elle intervient afin de recueillir les données archéologiques, à en faire l'étude et l'analyse approfondie, et à présenter l'ensemble des résultats dans un rapport final d'opération. Contrairement au diagnostic, la fouille vise à l'exploration totale de la surface concernée par l'aménagement.

Il intervient dans 7 cadres :

- Les diagnostic ;
- les sondages ;
- la fouille préventive ;
- l'étude de bâti ;
- le traitement du mobilier ;
- les études ;
- les analyses post-fouilles.

Il opère sur 7 spécialités :

- la céramologie ;
- l'anthropologie ;
- la dendrochronologie (qui consiste à analyser des cernes annuels de croissance afin d'obtenir des informations sur des événements passés, par exemple des chutes de blocs rocheux, des incendies ou des avalanches, ainsi que sur des conditions climatiques passées) ;
- la topographie ;
- l'archéozoologie ;
- le bâti ;
- le mobilier (verre, tabletterie, métal).

Il est compétent sur 7 périodes :

- 3 périodes préhistoriques : le néolithique (environ -5 500 à -3000), l'Âge du Bronze (environ -2 200 à -800), l'Âge du Fer (environ -800 à -50) ;
- 4 périodes historiques : l'Antiquité (-50 à 476 de notre ère), le Moyen Âge (V^e au XV^e siècles), l'époque moderne (XVI^e au XVIII^e siècles), l'époque contemporaine (XIX^e au XX^e siècles).

Zoom sur les opérations conduites au cours de l'année 2020 et 2021

Pour bien évaluer le volume d'activité absorbé en 2020, les opérations ont consisté en la réalisation de 50 diagnostics, dont 40 opérations réalisées sur le tracé de l'A79 (150 hectares sur 200 hectares), 2 950 pages de rapport d'expertise, 147 516 m² ouverts à la pelle mécanique pour 26 sites archéologiques de toutes périodes identifiées sur le tracé autoroutier.

En 2020 et 2021, d'autres opérations significatives ont complété le chantier d'exception de l'A79, dont les post-fouilles sont en cours :

- La poursuite des fouilles archéologiques sur le château des ducs de Bourbon à Moulins. De nouvelles fouilles sont prévues en 2022 ;
- l'opération conduite au parc Sainte-Catherine d'Yzeure (nécropole gallo-romaine) ;
- l'aménagement d'un vaste parc photovoltaïque de 40 hectares à Chevagnes ;
- le diagnostic réalisé sur le pont sur le Gaduet à Bransat ;
- l'intervention sur le diagnostic archéologique du parc de sources de Vichy dans le cadre du classement UNESCO de Vichy. De nouvelles fouilles sont prévues en 2022 ;
- diverses interventions ont également eu lieu ailleurs dans le département: à Vichy, Yzeure, Cindré, Bègues, Hérisson, Saint-Pont, Creuzier, Cusset, Charroux, Arronnes, Bransat, Chantelles.



RD 35 Charroux travaux



Chevagnes





Charlotte de Vault-Ricaud - Attachée de presse
Conseil départemental de l'Allier
devault.c@allier.fr - 04 70 34 40 31 / 06 45 12 00 33

ALLIER
BOURBONNAIS
Le Département